

Motion sur le recours aux enseignants de Lettres Modernes

L'ARELABOR, réunie en assemblée générale le 27 mars 2013 à Bordeaux, proteste contre le recours trop fréquent à des professeurs de Lettres Modernes pour occuper des postes de Lettres Classiques, dans le cadre de remplacements ou de services annuels.

Même si les circonstances peuvent parfois l'imposer, il ne doit s'agir que de situations exceptionnelles. Comment des professeurs qui, dans le meilleur des cas, n'ont étudié qu'une langue ancienne et qui possèdent dans cette langue un niveau de connaissances inférieur à celui de leurs collègues de Lettres Classiques, pourraient-ils assurer correctement l'enseignement du latin et du grec ? En outre, la disparition de l'épreuve de langue ancienne au CAPES de Lettres Modernes rend désormais caduc le recours à cet expédient.

Ce ne sont pas quelques jours de stage, même donnés par les personnes les plus capables et avec la meilleure volonté du monde de part et d'autre, qui nous semblent pouvoir remplacer des années de formation universitaire et de réflexion autour des civilisations, des cultures, des langues, des problèmes linguistiques de ces deux langues dont on ne s'improvise ni locuteur ni enseignant. Il ne s'agit pas pour nous de nier les capacités, la bonne volonté et l'envie d'un certain nombre de professeurs de Lettres Modernes, mais bien de rappeler la spécificité de notre enseignement et de ce qu'il nécessite.

Nous demandons donc que le professeur de Lettres Classiques soit toujours prioritaire dans l'attribution des services en latin et en grec, et qu'un enseignant au moins de Lettres Classiques soit affecté dans chaque établissement de l'Académie de Bordeaux proposant l'une ou l'autre de ces options.